

## ***Qui peut en bénéficier :***

Toutes les entreprises immatriculées en France, de tout secteur et de toute taille : startup, PME, ETI et Grande Entreprise, ainsi que leurs filiales à Singapour et en Asie.

Le soutien en trésorerie est mis en place sur la maison-mère en France pour apport de cash dans sa filiale à l'étranger.

1 - « Pont aérien de cash » deux solutions cumulables :

- Prêt Garanti par l'Etat : ce prêt de trésorerie d'un montant jusqu'à 25% du Chiffre d'Affaires annuel ou deux fois la masse salariale pour les startups innovantes ou entreprises de création récente, peut être remboursé 12 mois plus tard ou étalé sur une durée de 1 à 5 ans. Ce prêt est couvert par une garantie d'Etat à hauteur de 90% pour les PME, opérée par Bpifrance. La plateforme digitale est opérationnelle au sein des banques.
- Prêt direct Bpifrance à partir de 10K€ dans certaines régions et à partir de 50 K€ partout en France, dans la limite des fonds propres + quasi fonds propres de l'entreprise, jusqu'à des montants de 5 M€ pour les PME et de 30 M€ pour les ETI. Ce prêt sans garantie bénéficie d'un différé jusqu'à 1 an et est ensuite amortissable sur une durée de 3 à 5 ans.

2 - Support en Equity et des entreprises innovantes :

- **Fonds de Renforcement des PME** : ce fonds a vocation à intervenir, principalement en OBSA, dans des PME ou petites ETI industrielles ou de services, réalisant au moins 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, pour les accompagner dans leur redéploiement après qu'elles aient été confrontées à un choc brutal, l'impact de la crise Covid-19 en particulier.

- Pour les start-ups : un « French Tech Bridge » de 80 millions d'euros. Financé par le Programme d'investissements d'avenir et géré par Bpifrance, ce véhicule s'adresse prioritairement aux start-ups qui devaient réaliser une levée de fonds dans les prochains mois, mais qui se heurtent à la contraction du capital-risque du fait de l'épidémie de coronavirus.
- Renfort des prêts Bpifrance « Innovation R&D » et « Amorçage Investissement »

### 3 - Pour les clients historiques :

- Suspension automatique des échéances de prêts pour 6 mois, à compter du 16 mars 2020.
- Mobilisation de factures accompagnée d'un crédit de trésorerie supplémentaire représentant 30% des volumes mobilisés.

### 4 - Solutions Bpifrance Assurance Export pour les entreprises exportatrices :

- Assurance prospection : augmentation de la durée de prospection et report des décomptes.
- Assurance-crédit : assouplissement des conditions d'éligibilité pour permettre la couverture de contrats d'exportation d'une durée inférieure à 2 ans à destination des pays de l'Union européenne et de l'OCDE ; augmentation du délai de validité des promesses de garantie.
- Assurance cautions et préfinancements : allongement de la durée de validité des enveloppes de préfinancement et rehaussement des quotités garanties.
- Assurance change : raccourcissement des délais d'instruction.
- Garantie des projets à l'international : prolongation de la durée des garanties en cours ; réduction du délai de franchise.

Toutes les informations sur : <https://www.bpifrance.fr/>